

Décision du Directeur n° 2024/7 bis

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Givors,

VU l'article L.6143-7 du code de la santé publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'article D.6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation des directeurs des établissements de santé,

VU l'arrêté n°2023-17-0541 de l'ARS du 8 décembre 2023 portant désignation de Mme Corinne JOSEPHINE, Directrice d'Hôpital, directrice adjointe au département des ressources matérielles des Hospices Civils de Lyon (HCL), pour assurer l'intérim des fonctions de direction du Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD Les Allobroges de Chaponnay à compter du 1er janvier 2024,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Tiana WYBRECHT, Directrice Adjointe en charge de l'EHPAD de Givors et de l'EHPAD de Chaponnay, au Centre hospitalier de Givors et de l'EHPAD des Allobroges à Chaponnay, pour tous les actes administratifs dans le cadre de la garde de direction.

ARTICLE 2 : Cette délégation de signature prend effet à compter de ce jour.

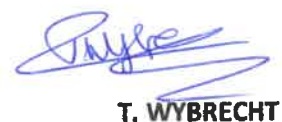
Fait à Givors, le 01/01/2024

Le Directeur,



C. JOSEPHINE

Directrice Adjointe en charge de l'EHPAD
de Givors et de l'EHPAD de Chaponnay,



T. WYBRECHT